

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf février à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur YouTube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de
convocation :
03 février 2026

Mis en ligne :
24/02/2026

Nombre de
Conseillers en
exercice : 29

Présents : 26
Votants : 28
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Éric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëticia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : Messieurs LETENDRE Christophe ayant donné pouvoir à Julie DEGUILLARD et NOEL Henri ayant donné pouvoir à MAHEO Aude ;

Absent : GARNIER Chrystèle.

Madame Marlène PEROT est nommée secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 03 février 2026) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 11

Délibération n° 2026-011. FINANCES : Budget Principal – versement d'une subvention exceptionnelle au TFFT

Rapporteur : Laëticia TORTELLIER

Vu la demande de subvention exceptionnelle du TFFT en date du 23 septembre 2025,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'avis de la commission Vie culturelle et associative du 22 janvier 2026,

CONSIDÉRANT la contribution du TFFT à l'animation de la commune et au développement des activités physiques et sportives pour tous les publics,

L'association Thorigné-Fouillard Tennis de Table fait face à une situation financière critique due à des circonstances exceptionnelles :

- Baisse significative des subventions du conseil départemental
- Impayé important d'un partenaire privé

Ceci laisse apparaître un déficit prévisionnel de 25 000 € à la fin de l'exercice en cours.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ
D'ACCORDER** une aide exceptionnelle de 5 000 € à l'association Thorigné-Fouillard Tennis de
Table.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

